

Monsieur le président, Cher ambassadeur Omar Zniber,

Monsieur le Directeur général, Cher M. Daren TANG,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Monsieur le président, je tiens à vous remercier pour l'engagement et la disponibilité totale dont vous avez fait preuve pendant votre mandat.

Monsieur le président, je tiens à saluer et à remercier le Directeur général, M. Daren TANG, le Secrétariat et l'ensemble du personnel de l'OMPI pour leur engagement sans faille et leur investissement pendant la pandémie.

Sur cette question, la France salue la relance de la coopération tripartite avec l'OMS et l'OMC. Nous espérons que les ateliers de travail vont se poursuivre afin d'atteindre des résultats tangibles en matière de transferts de technologies en faveur des pays en voie de développement. Il est capital que dans l'ensemble du monde, on puisse produire et administrer les vaccins et traitements au plus près des malades.

Monsieur le directeur général, vous avez inscrit votre mandat sous le signe d'une propriété intellectuelle placée au service de l'innovation et de la créativité. La France vous apporte son plein soutien dans cette voie. Avec un message particulier : selon nous, la réussite de cette ambition repose sur une relation efficace et équilibrée entre les quatre Unions qui constituent l'architecture fondamentale de notre système. Chacune contribue à sa façon et dans son domaine à ce que soit reconnu et protégé le travail des investisseurs et des créateurs sans lequel le progrès culturel, scientifique et technologique sera ralenti.

La France y insiste : la propriété intellectuelle est une diversité d'outils, brevets, marques, modèles et dessins, droit d'auteur et Indications

géographiques. La France est profondément attachée à chacun d'eux. Nous venons de manifester notre attachement aux Indications géographiques en adhérant à l'Acte de Genève.

Consommateurs et producteurs sont les gagnants : pour les uns il s'agit d'avoir la garantie de consommer des produits de qualité, pour les autres celle d'acquérir une protection de leurs produits. Ceci contribue à accroître la notoriété des territoires et participe à la croissance économique.

Dans le même esprit, la France se félicite de la perspective que reprennent les discussions sur le traité sur la protection des organismes de radiodiffusion. A l'heure des réseaux sociaux et de l'internet, il est plus que temps d'avancer pour protéger écrivains, artistes et créateurs.

Pour conclure, permettez-moi, Monsieur le président, en vous assurant de la participation constructive de ma délégation pendant ces Assemblées, de réaffirmer la conviction profonde de la France : le régime de protection de la propriété intellectuelle n'est le monopole de personne ; il est et doit continuer à être conçu comme un outil au service du développement de tous les pays, quel qu'en soit le niveau de développement, dans un esprit de progrès universel et partagé.

Je vous remercie

